

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

LE CER KITESURF DE SAINT-RAPHAEL EST OUVERT A TOUS.

SON BUT EST DE DEVELOPPER LE KITE POUR TOUS !!!

POUR PARTICIPEZ AUX ACTIVITES VOUS DEVEZ

Conditions pour participer aux activités du CER : Savoir nager au moins 50 mètres, Être à l'aise dans le milieu marin, Autorisation parentale pour les mineurs obligatoire et test de natation obligatoire lors du 1^{er} Entraînement en Septembre, Accepter les Mentions Légales dans la fiche d'adhésion (les Conditions Générales d'Adhésion, le Règlement Intérieur, les Conditions de pratique et de la structure) également disponibles en ligne.

Payer votre cotisation : 20 €

Assurance RC KITE - Licence FFVoile - Licence FFVL : Vous devez avoir une Assurance Responsabilité Civile Sports de Pleine Nature, couvrant votre pratique libre et encadrée du Kitesurf ou licence fédérale à jour, couvrant au minimum votre pratique avec encadrement.

Licences FFVoile : Pour les pratiquants annuels de la voile légère, voile habitable, la planche à voile, les kites motivés à apprendre le kitesurf et à pratiquer à l'année en structure. Nous vous conseillons : **Le Passeport Voile** 11€, idéal pour une activité uniquement encadrée à l'année. **Licence** avec RC kite annuelle en pratique libre 56€ adulte, 28€ jeune, qui vous couvrira aussi pour la voile. **Notre Numéro Club est le 83S05**

Licences FFVL : Pour les pratiquants annuels du Vol Libre (Parapente, Delta, Speed-Riding, Cerf-Volant, Snow-Kite), la FFVL reste la fédération incontournable pour une pratique multisports et du Kite. Vous pouvez la prendre en ligne auprès du Club Local FKS ici : www.frejus-kitesurf.com **Le Numéro du Club FFVL est le 01095**, vous contribuerez ainsi en vous adhérent à la pérennisation du Chenal de Saint-Aygulf.

PRO-KITE : <https://prokite.frprokite.fr>

LES ACTIVITES PORPOSEES NE SONT PAS DES COURS, MAIS DES ACTIVITES ENCADREES PAR DES BENEVOLES AYANT RECU LES QUALIFICATIONS FEDERALES.

TRAINIG ET COACHING PREAMBULE :

LA DEPOSE N'EST PAS UN COURS, CE N'EST PAS AU MONITEUR DE VOUS COURIR APRES, MAIS A VOUS DE VOUS METTRE EN SITUATION DE PRATIQUE SECURISEE ET DE RESTER A PROXIMITE DES BATEAUX DE LA KITE FOIL SCHOOL QUI SONT MIS A NOTRE DISPOSITION DANS LE CADRE D'UNE NAVIGATION SURVEILLEE OU D'UN DOWN-WIND.

TOUT MANQUEMENT A CETTE REGLE ENTRAINERA LA FACTURATION DU MATERIEL EN CAS DE PERTE DU MATERIEL MIS A VOTRE DISPOSITION OU DES FRAIS DE REMISE EN ETAT EN CAS DE CASSE DU MATERIEL + 25 % DU PRIX D'ACHAT (PAR DE LA DECOTE A FAIRE SUR UN PRIX DE VENTE DE MATERIEL ABIME). EN DEPOSES VOUS ETES CONSIDERES EN PRATIQUE AUTONOME.

La Kite Foil School, notre partenaire principal, sans laquelle rien n'aurait pu se mettre en place, s'attache à donner des cours et stages de Kitesurf de qualité à ses élèves avec une méthode pédagogique adaptée à la pratique du kite, la progression et surtout à la sécurité des stagiaires et des personnels de son établissement.

Elle ne prends que 4 élèves débutants maximum par moniteur en fonction de l'embarcation de sécurité qu'elle utilise, ce qui est en moyenne **50% en dessous des pratiques observées sur le secteur de la Côte d'Azur : UCPA 6 élèves 1 Moniteur, KSE 10 élèves 1 Moniteur...**

La Kite Foil School n'emploie que des moniteurs diplômés d'état DEJEPS, soit le plus haut niveau de qualification actuel et s'attache à mettre tous les moyens nécessaires à la sécurité de ses élèves, tant sur le matériel de kite qui est contrôlé après chaque cours et remplacé 2 fois par an et que nos membres peuvent acheter à -50%, que sur les embarcations de sécurité qui sont tous les jours contrôlées et entretenues 2 à 3 fois par an par des professionnels.

Bien qu'il n'y ait pas de règles précises mais des « Préconisations Fédérales 1 Bateau pour 10 Riders en compétition par exemple ».

La Kite Foil School accueille nos membres en fonction de ses remplissages en dépose ou autrement dit navigation surveillée.

Compte tenu des éléments énoncés, pour ne pas remettre en cause la qualité des cours qu'elle souhaite mettre en place et que ses élèves sont en droit d'attendre de la Kite Foil School (et que beaucoup de nos membres ont obtenu...) devez vous conformer aux consignes données pendant les briefings.

L'école applique les règles suivantes :

3D Tender Patrol 6 Mètres de 13 Places avec 1 Moteur de 90 CV, Maximum 10 Riders à bord :

- 4 Débutants 4 ailes + **1 Rider CER** de niveau 3 (Indépendant)
- 4 Débutants 3 ailes + **2 Riders CER** de niveau 3 (Indépendant)
- 3 Débutants 2 ailes + **3 Riders CER** de niveau 3 (Indépendant)
- 2 Débutants 2 ailes + **3 Riders CER** de niveau 3 (Indépendant)
- 1 Débutant 1 aile + **4 Riders CER** de niveau 3 (Indépendant)

ACTIVITES MISE EN PLACE POUR LE CLUB :

- **6 Riders CER** de niveau 3 pour le Coaching mistral de 16H30
- **10 Riders CER** de niveau 5 (Expert) Down-Wind

Bombard Explorer 5 Mètres de 10 Places avec 1 Moteur de 50CV, Maximum 4 Riders à bord :

- 3 Débutants 3 ailes
- 3 Débutants 2 ailes + **1 Riders CER** de niveau 3 (Indépendant)
- 2 Débutants 2 ailes + **1 Riders CER** de niveau 3 (Indépendant)
- 2 Débutants 1 aile + **2 Riders CER** de niveau 3 (Indépendant)
- 1 Débutant 1 aile + **2 Riders CER** de niveau 3 (Indépendant)
- 3 Riders de niveau 3 pour le Coaching Mistral de 16H30

ACTIVITES MISE EN PLACE POUR LE CLUB :

- **4 Riders CER** de niveau 3 pour le Coaching Mistral de 16H30
- **4 Riders CER** de niveau 4 (Expert) Down-Wind

Les membres du CER dégagent toute responsabilité de la SAS Kite Foil School en cas de dégâts matériel ou corporel occasionnés à lui-même ou à autrui lors de l'utilisation du matériel loué par le CER ou mis à leur disposition.

Les membres du CER dégagent toute responsabilité de la SAS Kite Foil School, en cas de dommages corporels subis par eux-mêmes lors de leur pratique autonome, la Kite Foil School ne saura être tenu responsable d'aucune responsabilité en cas de prêt de matériel.

Les membres du CER doivent avoir du matériel en parfait état de marche, muni de tous les éléments de sécurité, respectant les normes *AFNOR NF S52-503*.

ENFIN LES MEMBRES DU CER DEVRONT : SE CONFORMER AUX CONSIGNES RECUES LORS DU BRIEFING, SE LIMITER À UNE ZONE D'EVOLUTION DE 500 METRES AUTOUR DU BATEAU, SE CONFORMER AUX RECOMANDATIONS FEDERALES AUSSI BIEN DANS LEUR PRATIQUE PERSONNELLE QUE DANS LES ACTIVITES ENCADREES PAR LE CER.